



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Officines

Question écrite n° 4280

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la situation du canton de Vigy (Moselle) qui ne possede que deux pharmacies. Une troisieme pharmacie est demandee dans la commune de Noisseville. Il lui signale que cette creation correspondrait encore a un ratio de plus de 4 000 habitants par pharmacie. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce qui concerne ce probleme qui revet une importance particuliere pour les habitants de la commune de Noisseville.

Texte de la réponse

Plusieurs demandes tendant a la creation d'une officine de pharmacie a Noisseville (Moselle) ont effectivement ete presentees depuis 1977 ; la derniere en date du 17 juillet 1989 a ete rejete par le prefet le 16 mars 1992 et le recours hierarchique forme par la personne requerante contre cette decision prefectorale a egalement ete rejete par decision ministerielle du 8 janvier 1993. Une nouvelle demande a ete deposee aupres de la prefecture le 12 juin 1992. A ce stade de la procedure, c'est au prefet qu'il appartient, en application des articles L. 570, L. 571 et L. 572 du code de la sante publique, de se prononcer au vu du nouveau dossier. Au cas ou l'interessee se verrait opposer un nouveau refus, elle pourrait former un recours hierarchique aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, qui ne manquerait pas d'examiner cette affaire avec une particuliere attention.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4280

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2178

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2964